



AFDC

Assemblée générale
22 février 2019
Cour de cassation, Paris

Membres présents :

Alcaraz Hubert ; Arlettaz Jordane ; Bergougous Georges ; Bioy Xavier ; Caporal-Greco Stéphane ; Cartier Emmanuel ; Colly François ; Delcamp Alain ; De Montalivet Pierre ; Derosier Jean-Philippe ; Duval Jessie ; Fassassi Idris ; Fromont Michel ; Gohin Olivier ; Heitzmann-Patin Mathilde ; Hourquebie Fabrice ; Jeanneney Julien ; Levade Anne ; Le Pourhiet Anne-Marie ; Padovani Julien ; Peyroux-Sissoko Marie-Odile ; Philippe Xavier ; Quinart Emilien ; Renoux Thierry ; Roblot-Troizier Agnès ; Rojas Danielle ; Rojas-Hutinel Nilsa ; Rousseau Dominique ; Serges Giuliano ; Severino Caterina ; Sokolowski Christophe ; Surin Serge ; Taisne Séverine ;

Membres excusés et membres ayant donné procuration :

Blacher Philippe à Anne Levade ; Bonnet Julien à Jordane Arlettaz ; Di Manno Thierry à Caterina Sévérino ; Lecucq Olivier à Hubert Alcaraz ; Matala Léonard à Fabrice Hourquebie ; Mélin-Soucramanien Ferdinand à Dominique Rousseau ; Michaut Françoise à Xavier Philippe ; Pierré-Caps Stéphane à Xavier Bioy.

Membres excusés :

Du Bois de Gaudusson Jean ; Dutheillet de Lamothe Olivier ; Hérin Jean-Louis ; Mathieu Bertrand ; Verpeaux Michel ;

L'assemblée générale est ouverte à 12h30 sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral pour 2018 par le Secrétaire général
- Rapport financier pour 2018 par le Trésorier et approbation des comptes
- Manifestations scientifiques
- Questions diverses

1. Rapport moral pour 2018

Le Secrétaire général, Fabrice Hourquebie, donne lecture des procurations et des membres excusés avant de présenter le rapport moral dont le résumé est transcrit ci-dessous.

Concernant la vie institutionnelle de l'Association, l'année 2018 a été rythmée par trois Conseil d'administration (19 mars ; 4 juillet ; 12 décembre), trois Conseils scientifiques (aux mêmes dates) et une Assemblée générale, suivant en cela la fréquence de l'année 2017. Les comptes rendus sont en ligne.

La communication passe par l'information régulière des membres via les mails (35 sur l'année 2018, adressés tous les mois), avec la volonté d'instaurer une lettre régulière d'information tous les mois. La difficulté est celle du temps disponible et aussi des sollicitations à flux constant pour le relais d'informations scientifiques ou administratives.

Par ailleurs, les trois Conseils d'administration ont permis d'examiner vingt-trois demandes d'adhésion que l'Association a toutes acceptées. Avec ce constat : de plus en plus de jeunes chercheurs demandent leur adhésion à l'AFDC (doctorants et jeunes docteurs) et le nombre de collègues étrangers est en constante augmentation (sur les trois derniers Conseils, demandes de collègues grecs, brésiliens, italiens...). Le Secrétaire général estime que cette tendance est le signe de l'attractivité et du rayonnement de l'Association.

Concernant les manifestations scientifiques. A l'initiative de l'AFDC, il faut bien sûr mentionner les Journées d'études décentralisées. Le thème « *Justice(s) et constitution* » avait été retenu par les instances pour les journées d'études décentralisées 2018 (CA et CS du 27 avril 2017 ; CA du 18 décembre 2017). Il s'agit d'un temps fort de la vie institutionnelle et scientifique de l'Association et un marqueur de son identité en raison du système original mis en place (un thème général ; une déclinaison dans les manifestations scientifiques des universités ; une restitution lors d'une journée nationale). Le Secrétaire général relève l'intérêt constant depuis l'instauration des premières Journées (2012, sur l'élection présidentielle). Les journées organisées sont les suivantes (v. le site) : « *Du droit constitutionnel au juge au droit au juge constitutionnel* », Aix-Toulon, Aix, 23 novembre 2018 ; « *Le juge judiciaire et la séparation des pouvoirs* », Montpellier, 30 novembre 2018 ; « *Principe d'unité de la magistrature et*

constitution », Bordeaux, 8 décembre 2018 ; « *La justice politique, aspects procéduraux* », Lyon-St. Etienne, 17 décembre 2018 ; « *Justice administrative et constitutions* », Paris 2, 10 janvier 2019. Ainsi qu'il avait été évoqué en Conseil d'administration, l'idée pour 2019 est de diffuser rapidement maintenant la grille d'analyse du thème retenu (« *les systèmes électoraux* ») de façon à ce que toutes les journées ne se concentrent pas sur le dernier trimestre 2018 et que des candidatures à financements puissent être présentées dès le début de l'année (CA 18 décembre 2017).

L'année 2020 étant une année de Congrès, les Journées décentralisées suivantes se dérouleront en 2021 sur le thème « *Droit constitutionnel et droit administratif* ».

Autre temps fort de la vie scientifique de l'Association pour 2018, l'organisation de la rencontre trilatérale avec les associations espagnole et italienne (l'Association organisatrice tourne chaque année). Il sera question d'élargir à l'Association portugaise. La rencontre, organisée par Fabrice Hourquebie, a eu lieu le 14 septembre 2018 à l'université de Bordeaux sur « *Les mutations des formes d'Etat* ». Une cinquantaine d'auditeurs étaient présents. Les communications sont disponibles en ligne, ainsi que, pour la première fois, l'enregistrement audio de l'intégralité des interventions et débat. La prochaine rencontre doit se dérouler en septembre 2020 en Italie à l'initiative de l'Association italienne de droit constitutionnel.

Par ailleurs, sur demande et après examen par le Conseil scientifique et le Conseil d'administration, l'Association peut accepter de labelliser des manifestations organisées par des centres de recherche. Le nombre de ces manifestations est constant par rapport aux années antérieures (4 en 2016 ; 4 en 2017). Quelques exemples en 2018 : « *Les dix ans de la révision constitutionnelle de 2008* », université de Rennes, 15-16 mars 2018 ; « *L'apport de la QPC à la protection des droits et libertés dans les différents champs du droit, un bilan* », université de Nantes, 11-12 octobre 2018 ; « *Le projet de réforme institutionnelle : un Parlement affaibli* », université de Picardie, 5 juin 2018 ; « *La culture constitutionnelle du peuple* », faculté de droit de Toulon, 9 novembre 2018 » (7^{ème} journée d'étude de la Commission jeune recherche constitutionnelle)

A noter, même si cela concerne l'année 2019, le soutien donné avec le label AFDC à la huitième Journée de la Jeune recherche constitutionnelle (Assemblée nationale, 22 mars 2019 ; un Comité scientifique délivre le prix de la meilleure communication qui est proposée pour publication à la Revue de droit public).

Enfin, seize manifestations ont été soutenues et ont fait l'objet d'une diffusion par l'Association, via le site, les courriels aux membres, les comptes Facebook et Twitter de l'association après que le Bureau a estimé qu'elles entraient dans le champ scientifique de l'Association.

D'autres actions ont ponctué l'année 2018. D'abord, la présence d'une délégation de l'AFDC (30 personnes sur 450 participants) au Congrès de l'Association internationale de droit constitutionnel à Séoul (18-22 juin 2018) ce qui permet non seulement de rendre l'Association visible mais aussi de veiller à ce que les Français et francophones soient représentés dans les coprésidences des ateliers. L'ambassade de France en Corée du sud a accueilli la délégation et s'est dite très favorable au développement des relations scientifiques avec la Corée du Sud (près de 6 000 français et 3 000 étudiants). L'Association, en partenariat avec l'ambassade, pourrait réfléchir aux moyens de faciliter les échanges avec les doctorants et à l'identification de viviers d'étudiants intéressés par des recherches sur la Corée du Sud au sein des unités de recherches.

En soutien à Ibrahim Kaboglu, l'AFDC a contribué à hauteur de 500 euros à la publication d'un ouvrage intitulé « *Liberté(s) en Turquie ?* » et a fait diffuser le document de présentation de cet ouvrage dans le cadre de l'AIDC. L'AFDC a aussi fait un communiqué de soutien.

Enfin, lors du Conseil d'administration du 23 juin 2017, une discussion s'était engagée sur la nécessité de créer un nouveau site Internet qui faciliterait les tâches liées à la gestion des adhésions, des cotisations, à la communication scientifique, à l'organisation de blogs ou d'échanges interactifs, au partage en ligne de l'annuaire. L'entreprise Wagaia travaille à la conception du site. Une première version de présentation a été livrée et une version quasi définitive devrait l'être d'ici fin 2019. Pour travailler à l'importation du contenu de l'ancien site vers le nouveau, ce qui représente un très gros travail et un temps substantiel, une session de formation des membres du bureau intéressés sera organisée auprès de l'agence. Ce nouveau site et la volonté d'ouvrir une chaîne Youtube de l'AFDC conduira certainement à réfléchir à l'achat d'une petite caméra afin de filmer en toute autonomie les manifestations et de permettre une mise en ligne ensuite ou une retransmission en direct. Le Secrétaire général signale aussi que, au titre des moyens de communication en ligne, les comptes Facebook et Twitter de l'Association fonctionnent très bien et sont très relayés (on vient de passer les 1000 follower sur Twitter !); ils permettent vraiment un suivi en direct et une réactivité dans la diffusion des informations.

Enfin, suite à une question d'Emmanuel Cartier, Xavier Philippe indique que l'Association va essayer de récupérer différentes archives et photos d'événements organisés par l'AFDC et les mettra en ligne sur le nouveau site. Une partie est conservée à l'Institut Louis Favoreu.

Le rapport moral est alors soumis au vote de l'Assemblée générale :

Contre : aucun ;

Procurations contre : aucune ;

Abstentions : aucune ;

Procurations abstentions : aucune ;

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Rapport financier pour 2018

Le Trésorier, Xavier Philippe, donne lecture du rapport financier dont l'essentiel est mentionné ci-dessous.

Le Trésorier indique que, comme chaque année, les recettes sont représentées par les cotisations des membres individuels et des centres de recherche. Pour l'année 2018, les recettes provenant des cotisations s'élèvent à 9258 euros (dont huit centres de recherches). Certaines de ces cotisations comptabilisent des cotisations de l'année 2017 (notamment les cotisations des centres de recherche qui sont payées de façon décalée) mais également le paiement d'arriérés de cotisations individuelles dans quelques cas. Certaines personnes qui s'étaient mises en « sommeil » de cotisation ont parfois payé le retard de deux années. On note également des paiements décalés pour les membres étrangers de l'AFDC. Les cotisations des centres restent stables et sont même en légère augmentation par rapport à 2017.

L'année 2018 marque un niveau de recettes globalement comparable à l'année précédente. Le trésorier souligne cependant que sur la totalité des membres enregistrés de l'Association, ce sont environ 200 personnes qui règlent leur cotisation (soit à peu près 50%). Si certains membres ont été exonérés de cotisation par le Conseil d'administration de l'AFDC, il importera de relancer les membres qui ne paient plus leur cotisation pour savoir s'ils souhaitent être maintenus en tant que membres actifs. La refonte programmée du site Internet permettra de mieux encadrer ce décalage.

Le total des dépenses pour l'année 2018 s'élevant à 7953,85 euros. Le résumé des principaux postes de dépenses se présente comme suit :

Déplacements et hébergements liés aux activités de l'AFDC : 1919.2 €
Soutien à la Jeune recherche constitutionnelle : 400 €
Frais de bureautique : 45.64 €
Frais fonctionnement instances de l'association (CA + CS + Bureau) : 509.30 €
Hébergeur Informatique : 482.11 €
Frais d'impression : 124.2 €
Frais d'envoi : 471.00 €
Frais de gestion bancaire : 422.40 €
Création du site internet : 2280 €
Cotisations AIDC : 800 €
Participation à l'édition d'un ouvrage : 500 €

Il résulte alors de la différence entre les dépenses et les recettes un solde positif de 1304,15 €. Ce solde positif correspond à un montant raisonnable d'engagement des dépenses par rapport aux recettes. Il correspond même à une utilisation raisonnable des fonds qui a pu se réaliser grâce à la prise en charge par un certain nombre de membres de leurs propres dépenses sur des déplacements de manifestations organisées ou parrainées avec le label AFDC.

Le Trésorier fait remarquer plusieurs points concernant l'exécution de ce budget. D'abord, le solde positif de cette année de 1304.15 € doit être additionné à celui de l'année dernière qui s'élevait à 3239.16 €. Il s'ensuit que, sans considération des années antérieures, les seules années 2017 et 2018 permettent de dégager un solde excédentaire de 4543.31 €. De plus, il avait été acté l'année dernière de provisionner une somme pour le financement du nouveau site Internet. Le solde positif dont dispose l'Association permettra sans problème de couvrir cette dépense. Ensuite, l'Association avait également prévu certaines dépenses qui se sont révélées moins onéreuses que ce qui avait été provisionné. Cette situation est cependant fluctuante d'une année sur l'autre et l'Association a prévu, durant l'année 2019, de maintenir le niveau d'aide promis à certaines manifestations. Le Trésorier rappelle qu'il faut également penser au Congrès de l'année prochaine à Toulon car rien n'indique que les coûts soient identiques d'un congrès à l'autre. Il indique aussi que compte tenu de la quantité de travail que représente la gestion de l'Association, celle-ci peut être amenée à faire appel aux bonnes volontés bénévoles, en soutien aux membres du Bureau, ou à solliciter

temporairement sur une mission spécifique des personnes qu'il conviendrait de dédommager.

En résumé, la situation financière de l'AFDC continue à être saine et doit être lue dans le contexte de la forte implication des membres du Bureau pour assurer son bon fonctionnement.

Le rapport financier est alors soumis au vote de l'Assemblée générale :

Contre : aucun ;

Procurations contre : aucune ;

Abstentions : aucune ;

Procurations abstentions : aucune ;

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Quitus est ainsi donné au Bureau de l'Association.

3. Manifestations scientifiques

a. Dominique Rousseau, président du Conseil scientifique, indique que pour l'année 2019, Jean-Philippe Derosier et Philippe Blachèr ont élaboré la grille d'analyse des Journées d'études décentralisées sur les systèmes électoraux. Elle sera diffusée à tous les membres de l'Association et équipes de recherche. Dominique Rousseau rappelle que les Journées décentralisée permettent notamment de remobiliser certains centres de recherche dans des universités dans lesquelles le droit constitutionnel était un peu en sommeil.

b. Anne Levade, présidente de l'Association, indique qu'une première réunion a eu lieu avec Thierry Di Manno (université de Toulon) pour commencer à évoquer les aspects techniques et organisationnels du Congrès français de droit constitutionnel qui se déroulera à Toulon fin juin 2020. En plus des ateliers habituels, un ou deux ateliers spécifiques sont prévus, en lien avec les préoccupations de l'université d'accueil et les thématiques des unités de recherche sur place. Un atelier sur les « *Droits méditerranéens* » et/ou sur « *Constitution et défense* » sont envisagés. Thierry Di Manno sera invité au Conseil d'administration du 15 mai 2019 pour présenter l'avancement. Toutes les informations relatives au Congrès seront disponibles sur un site dédié consultable normalement à partir de fin décembre 2019.

4. Questions diverses

Xavier Philippe indique que le professeur Maurice Kamto a été arrêté et emprisonné. Il ajoute que, dans le prolongement de l'action de l'AIDC, une manifestation de soutien de la part des universitaires français serait la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions de la part de membres présents, la séance est levée à 13h15.